

20 nov 2017 -17:01

Rendez les médicaments plus sûrs en notifiant les effets indésirables. L'AFMPS soutient la deuxième campagne européenne relative à la notification d'effets indésirables de médicaments.

La campagne européenne de sensibilisation visant à encourager la notification d'effets indésirables suspectés de médicaments se déroule cette année du 20 au 24 novembre.

Les médicaments présents sur le marché belge sont de bonne qualité, sûrs et efficaces. Certains patients peuvent toutefois être confrontés à des effets indésirables. Les effets indésirables connus sont repris dans la notice. Certains effets indésirables ne sont découverts qu'une fois le médicament déjà mis sur le marché.

Les autorités européennes en matière de médicaments, telles que l'AFMPS, comptent entre autres sur des notifications spontanées provenant des patients et des médecins, des pharmaciens, des dentistes, des infirmiers et des sages-femmes afin de rendre les médicaments encore plus sûrs. Toutes les autorités européennes en matière de médicaments constatent toutefois un sous-rapportage des effets indésirables. Un plus grand nombre de notifications d'effets indésirables suspectés permet de découvrir plus rapidement un éventuel problème et d'intervenir plus rapidement. C'est pourquoi cette campagne vise à inciter tout le monde à notifier les effets indésirables.

La nouveauté cette année repose sur trois petits films dont deux insistent sur la nécessité de prendre le bon dosage et de lire la notice d'utilisation pour le patient. Le troisième film rappelle aux médecins et pharmaciens leur rôle important dans le dialogue avec leurs patients. Les animations seront diffusées via les médias sociaux de l'AFMPS.

Xavier De Cuyper, Administrateur général de l'AFMPS :

« La collaboration des patients et des professionnels de la santé via la notification d'effets indésirables est d'une valeur inestimable pour notre agence. C'est en travaillant ensemble que nous pourrons réaliser au mieux notre objectif commun : rendre plus sûrs pour tous les médicaments disponibles sur le marché. »

Notifiez des effets indésirables sur www.afmps.be/fr/effetsindesirables.

Agence fédérale des médicaments et des produits de santé
(AFMPS)
Eurostation II
Place Victor Horta40/40
1060 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 528 40 00
<http://www.afmps.be>

Ann Eeckhout
Porte-parole de l'Agence fédérale des
médicaments et des produits de santé
(AFMPS)
+32 2 528 40 12
+32 495 23 71 69
ann.eeckhout@afmps-fagg.be